

Ecole primaire publique de Meillac

11 rue Mlle de Vautenet - 35270 MEILLAC

☎ 02.99.73.13.28

@ ecole.0351664U@ac-rennes.fr

Conseil d'école du jeudi 6 novembre 2014 à 18h30

Présents :

Monsieur DUMAS, maire de Meillac.

Madame DENISOT et Messieurs GORON et GUILLARD adjoints aux affaires scolaires de la mairie de Meillac.

Mme CHESNEL Déléguée départementale de l'éducation nationale.

Mme PERIAUX présidente de l'APEEP.

Mesdames BELIN, DELAMEZIERE, OGNARD, BERTEL, THOUAULT, Messieurs POUBANE et GUYADER, représentants titulaires des parents d'élèves

Mesdames ROBINAULT et LE CALVEZ, représentantes suppléantes des parents d'élèves.

Mesdames BERNARD, DOUCET, LE BOULANGER, VERHULST, VILLAIN, VINCENT, enseignantes.

Excusés :

M. VINCOT, IEN

Mme CHAUVIN, directrice

Mesdames LE DUIGOU et PHILIPPE, enseignantes

Mme GAMAND, représentante titulaire des parents d'élèves

Mme VILLAIN est nommée secrétaire de séance.

1. Résultats des élections, rôles et attributions du conseil d'école.

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ont eu lieu le 10 octobre 2014. Une liste unique a été constituée.

Il y a eu 54 votants sur les 263 parents électeurs de l'école soit un taux de participation de 20,53%.

A titre de comparaison, le taux de participation était de 30% en 2013 (77 votants sur les 255 parents électeurs de l'école).

A l'issue du scrutin, les parents ci-dessous sont élus pour siéger au conseil d'école :

Titulaires	Suppléants
BELIN A. DELAMEZIERE S. OGNARD S. BERTEL M.-A. GAMAND M. THOUAULT K. POUBANE B. GUYADER Y.	ROBINAULT C. LE CALVEZ C.

Les représentants des parents d'élèves assistent aux trois conseils d'école, les titulaires disposent d'un droit de vote pour les décisions soumises au vote du Conseil d'école. Ils peuvent être un relais entre les familles et l'équipe enseignante.

Le conseil d'école participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il est consulté pour les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs

nationaux, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire.

Les représentants des parents d'élèves ont émis le souhait de se faire connaître auprès des parents, au moyen d'un trombinoscope, via par exemple les cahiers de liaison dans lesquels il leur semble opportun aussi de rappeler le rôle du conseil d'école.

2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil ordinaire (Juin 2013)

L'approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école est soumise au vote, 19 personnes votent pour, aucune contre et aucune ne s'abstient.

Le procès-verbal est approuvé.

3. Bilan de la rentrée 2014 : effectifs, personnels, organisation...

Effectifs :

Il y a actuellement 188 élèves inscrits.

CM2 : 17, CM1 : 24, CE2 : 22, CE1 : 18, CP : 23, GS : 18, MS : 32, PS : 30, TPS : 3

Organisation pédagogique de l'école :

- Répartitions

Les répartitions sont les suivantes:

1 classe de CM2 de 17 élèves (N. CHAUVIN et M. LE DUIGOU *le jeudi et 1 mercredi sur 4*)

1 classe de CM1 de 24 élèves (R. BERNARD)

1 classe de CE2 de 22 élèves (S. VILLAIN)

1 classe de CE1 de 18 élèves (E. DOUCET)

1 classe de CP de 23 élèves (23 effectifs) (M. PHILIPPE et M. LE DUIGOU *le vendredi*)

1 classe de GS-PS de 28 élèves (I. VINCENT assistée par C. LEGENDRE)

1 classe de PS-MS de 29 élèves (C. VERHULST assistée par M. HERPEUX)

1 classe de TPS-PS-MS de 26 élèves (C. LE BOULANGER et M. LE DUIGOU *le lundi* assistées par C. LOHIER)

Mme LE DUIGOU assure l'intégralité des compléments de service et décharge de l'école.

- Enseignement de l'Anglais

L'école bénéficie d'un poste d'enseignant « fléché anglais » et de quatre enseignants habilités à enseigner l'anglais, les conditions sont donc bonnes pour l'organisation de cet enseignement pour les élèves du CP au CM2.

CP	Mme PHILIPPE
CE1	Mme VERHULST
CE2	Mme VILLAIN

CM1	Mme BERNARD
CM2	Mme CHAUVIN

- Décloisonnements

En cycle 3, les classes de CM1 et CM2 réalisent des échanges de services : Mme BERNARD assure ainsi l'enseignement des sciences, Mme CHAUVIN l'enseignement de l'Histoire, et Mme LE DUIGOU l'enseignement de la Géographie.

En maternelle, la classe de Mme VERHULST est prise en charge par Mme DOUCET pendant les séances d'anglais.

4. Approbation du règlement intérieur

Le règlement de l'école, en conformité avec le règlement départemental, est actualisé pour tenir compte des nouveaux horaires scolaires

ELEMENTAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

matin : 8h45 - 12h10

après-midi : 14h05 - 16h00

Mercredi matin : 8h45 - 11h25

MATERNELLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

matin : 8h45 - 12h00

après-midi : 13h55 - 16h00

Mercredi matin : 8h45 - 11h25

Quelques points sont ajoutés au règlement intérieur de l'école, pour lesquels des modifications ont été faites lors du présent Conseil :

-L'école est un espace non-fumeur (cigarette électronique incluse), y compris la cour de récréation et les abords immédiats des 2 entrées principales ainsi que lors des sorties scolaires.

-La sécurité est l'affaire de tous. Les chiens même tenus en laisse, ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école. La fermeture des porte et portail communiquant avec l'extérieur est obligatoire à chaque passage. Le portail de l'école élémentaire (et le portail de la maternelle à venir) est (sont) fermé(s) à clé un quart d'heure après l'heure d'entrée en classe, c'est à dire 9H le matin et 14H20 (élémentaire) 14H10 (maternelle) l'après midi.

Le point suivant a été discuté, il concerne le paragraphe des dispositions particulières 5.3.2 du règlement intérieur :

L'exclusion temporaire d'un enfant, pour une période ne dépassant pas une semaine, peut être prononcée par le directeur, après avis du conseil d'école, en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente des parents pour reprendre leur enfant à la sortie de chaque classe, aux heures fixées par le règlement intérieur.

Ce passage est supprimé à l'unanimité : il n'est pas souhaité qu'un élève subisse à la fois le retard répété des parents pour venir le chercher à la sortie de l'école aux heures prévues par le règlement intérieur ainsi qu'une exclusion, même temporaire, de l'école.

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient une révision des horaires de sortie l'après-midi pour qu'il y ait un décalage entre l'élémentaire et la maternelle.

Certains points sont néanmoins rappelés, faute d'être toujours respectés:

- point sur le cahier de liaison : il appartient aux parents d'élèves de consulter régulièrement le cahier de liaison de leur enfant et de le signer pour accuser réception de l'information transmise.

- point sur la conduite à tenir en cas d'absence de son enfant

Le règlement intérieur de l'école ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation des projets annuels pour la présente année scolaire

- Rappel du projet d'école 2011-2015

Le projet d'école a été présenté au Conseil d'école le 15/03/12. Les grands axes de travail sont rappelés :

- Développer une réutilisation régulière des compétences travaillées dans le cadre de situations de manipulations et de réinvestissement dans le domaine de la langue.

- Améliorer la compréhension des consignes, des énoncés et la résolution de problèmes (organisation, gestion et traitement des données).

- Cycle 1 :

- EPS : L'intervention de M. BADOUAL est reconduite cette année auprès des classes de cycle 1. M. BADOUAL interviendra une fois par semaine (le mardi) à partir d'un projet établi avec l'équipe enseignante de cycle.

- L'équipe enseignante de maternelle écrira une présentation de leur projet de cycle.

- Cycle 2 :

- Musique

Les élèves de CP et CE1 bénéficient de séances de musique avec l'intervention d'une professionnelle dans le cadre du projet « Musique à l'école ».

Le projet établi par le Conseil des maîtres du cycle a pour but de permettre la découverte de différents univers musicaux à travers les chants du monde, les percussions et autres instruments.

- EPS : Piscine

- visite du Musée de l'Ecole de Bothoa

- Cycle 3 :

- EPS : intervention de Mme PERRIN (Basket-ball) et Mr LEPETIT (Volley-ball) dans chaque classe de cycle

- projet autour du conte (étude de contes de différents pays avec en dernière période un approfondissement sur les contes et légendes de Bretagne)

Mme CHESNEL soumet l'idée de sortie scolaire « La porte des secrets » à Paimpont.

ELEMENTAIRE : projet en cours de réflexion avec une association « chemin de médiation »

La présentation rapide du projet chemin de médiation a soulevé les points suivants :

- Ce type de projet serait plus adapté aux collégiens car ils sont plus réceptifs à cet âge et peuvent plus facilement mettre des mots sur du vécu, des émotions.
- Attention aux émotions/problèmes qui vont ressortir et face auxquels les enfants seront livrés à eux-mêmes, une fois les séances de l'association terminées.
- Il faudra prendre beaucoup de précautions dans la présentation du projet aux parents d'élèves.

Une réunion telle que prévue en conseil des maîtres devient impérative pour bien expliquer toute l'étendue ainsi que tous les bénéfices qu'apporterait un tel projet aux élèves en élémentaire.

- Médiathèque

Les classes sont accueillies une à deux fois par mois à la médiathèque par des bénévoles. Les classes empruntent des livres et bénéficient des ordinateurs (cycle 3).

- École

- Participation au projet Cinécole avec la projection de 3 films pour chaque cycle.

- Spectacle de Noël : le 18 décembre, la Cie VORBA assurera une présentation mettant en scène des contes et chants de la tradition Rom

6. Point sur le changement des rythmes scolaires et présentation de la mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires

Horaires des APC :

- les APC se déroulent sur le temps méridien : le lundi, mardi, mercredi (pour les classes de CE2 et PS-MS) et le vendredi pour Mme Le Duigou.

Contenus des APC :

- poursuite du principe de l'aide personnalisée : séances d'aide et de remédiation afin de multiplier les situations de mise en œuvre des notions pour consolider et stabiliser les acquis fragiles

- séances consacrées aux TICE destinées à la préparation du B2I (multiplication des situations où les élèves peuvent utiliser l'ordinateur)

Points sur les TAP :

Les TAP se déroulent de 16h00-16h45

Les représentants des parents d'élèves ont fait un premier retour sur le changement des rythmes scolaires et les TAP :

- Ils pensent qu'une journée qui contient à la fois l'APC et le TAP pour un même élève est trop chargée. Lorsque l'élève est en TAP, il faudrait lui éviter l'APC ce même jour.
- D'un avis général, les élèves sont beaucoup plus fatigués qu'avant.
- Volonté de revoir l'horaire de fin le mercredi pour le ramener à 12h par exemple et réduire ainsi d'une dizaine de minutes les 4 autres journées pour une fin autour de 15h50. Cela serait d'autant plus possible que la navette prévue à 11h30, qui explique l'horaire de fin à 11h25, n'a plus lieu d'être.
- Les parents veulent être mis au courant de l'évolution de l'organisation des TAP : exemple : les élèves doivent maintenant s'inscrire eux-mêmes aux activités proposées sur une feuille affichée dans le couloir de l'école, c'est une nouvelle organisation qui n'a pas été expliquée aux parents.

Rappel de ce qui avait été décidé l'année scolaire passée :

Il n'y avait pas de récréation prévue sur le temps scolaire l'après-midi afin que les enfants puissent en avoir une après l'école, leur permettant un temps de détente et de « respiration » avant de commencer les TAP. Ceux-ci devant débiter 30 ou 45 minutes après. Ce qui n'est pas le cas en ce moment.

7. Sécurité – exercices

Rappel de l'obligation d'effectuer au cours de l'année scolaire, trois exercices d'évacuation dont deux inopinés et un au cours de l'après-midi pendant le temps de sieste des enfants de PS et TPS.

Le premier exercice d'évacuation des locaux a eu lieu le 15 septembre 2014 : l'évacuation s'est bien déroulée.

PPMS : A l'issue des travaux de l'agrandissement de l'école maternelle, le PPMS peut être mis en place. Globalement, les zones de confinement sont installées dans chaque classe, Mr MARSAC a jugé qu'elles offraient toutes une bonne isolation avec l'extérieur. Chaque classe pourra donc rester sur place en cas de nécessité de confinement.

8. Création d'une coopérative scolaire

Une information est transmise concernant la demande d'ouverture d'une coopérative scolaire par Mme CHAUVIN. Cette demande a été effectuée auprès de l'IEN et après discussion avec Mme PERIAUX.

9. Questions diverses

- Mr DANCERNE doit être mentionné dans des documents de présentation du personnel à destination des parents car plusieurs parents ont été surpris d'être appelés par lui en cas d'absence de leur enfant par exemple.
- Attention à mieux informer les parents des spectacles offerts par les enfants, par exemple en fin de période avant les vacances.
- Compte-tenu des thèmes de projets exposés (la découverte des continents, les contes,...), les parents souhaitent que ces projets soient mis à profit pour organiser une fête de l'école.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance s'achève à 20h50.

Procès verbal approuvé par les membres du conseil lors du conseil d'école du 27/02/2015